

Réunion du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc,
Mr PONSIGNON Daniel, Mme MAURICE Bernadette, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc.
Mr RAGOT Nicolas

Étaient absents :

Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne.

Date de la convocation : 9 décembre 2019

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur MILLON Luc
- 2) Approbation du compte rendu du conseil du 18 novembre 2019

Quelques corrections sont apportées en séance.

Le compte rendu est adopté à la majorité, soit 6 voix sur 7.

3) Point sur les investissements

Mme Bernadette MAURICE fait un point sur les crédits budgétaires utilisés sur cette année 2019 et sur l'avancement des investissements prévus afin d'avoir une vue plus précise de la capacité d'investissement sur le budget 2020

4) Personnel communal

- a) Mme Clara ANTUNES a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2020.

Le conseil municipal décide de proposer ce poste aux habitants. La commune de Nuisement recherche donc pour un contrat de 6h par

semaine débutant dès avril, une personne pour réaliser l'entretien des bâtiments communaux.

- b) Monsieur Patrick EBNER obtiendra cet été la médaille des 20 ans de travail pour la commune.

5) Remboursement de frais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les factures de la Société AMAZON d'un montant de 73.80€ TTC pour l'achat de crayons à planter pour la plantation du verger et de l'arboretum à Madame VAUTRELLE Eva.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

6) Accessibilité de la mairie

La commune souhaite réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes pour l'accessibilité de la mairie.

Un devis a été établi par l'entreprise BOITUZAT pour ces travaux, le montant s'élève à 24 986€ HT soit 29 983.20€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40%.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

7) Espace cinéraire / La Dessaule

Monsieur PONSIGNON Daniel rend compte du devis établi par la société PHELIZON pour la réalisation de l'espace cinéraire pour le cimetière de La Dessaule. Il s'élève à 3 373.33€ HT soit 4 048.00€ TTC pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et de cave-urnes.

Le conseil municipal souhaite que des modifications soient apportées au devis de la société PHELIZON, notamment le concassé et les gravillons proposés autour des stèles.

8) DETR / Eclairage public

La commune a sollicité le SIEM pour l'enfouissement des réseaux en fils nus sur les rues Maria GALLAND, Rue du moulin et Rue du reu

La commune souhaite profiter de ce projet pour réaliser l'aménagement de l'éclairage

public en lampadaires LED sur ces rues.

Un devis a été établi par la Entreprise PIERRE pour ces travaux, le montant s'élève à 47 745€ HT soit 58 494€ TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 20%

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

9) DETR / Cheminement doux

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite créer un cheminement piétonnier reliant l'espace de la Dessaulte avec son arboretum et son verger participatif, au village dans le respect du milieu naturel, et dans la protection de l'environnement.

Des devis ont été réalisés par la société PROVOOST, pour environ 80 397€ HT soit 96 476.40€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux et de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 25%

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

10) SANEF/ Domaine public autoroutier

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de la SANEF ; le deuxième concernant les opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A26 sur le tronçon sis dans le département de la Marne.

Un premier avis négatif du Conseil municipal avait été adressé à la SANEF concernant cette rétrocession, la commune souhaitant une remise en état des biens avant cette opération.

Un courrier sera de nouveau adressé à la SANEF, maintenant la position du Conseil municipal concernant la remise en état.

11) Reboisement

Le chantier des peupliers étant terminé, des devis ont été réalisés pour le reboisement de la parcelle.

Le conseil municipal décide le reboisement avec 200 feuillus pour un montant de 1038.00€ HT soit 1232.10€ TTC. (Piquet + protection pour chaque arbre)

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

12) Questions diverses

- **Urbanisme :**
PC n° 051 409 19 R006 : Construction maison individuelle, Petite rue
PC n° 051 409 19 R007 : Hangar, Haut Hubert
- **Compte-rendu de l'Atelier NORDEX** du 11 décembre
- **Compte-rendu de la plantation du verger** du 14 décembre avec les enfants du village : Plus de 25 enfants et leurs parents ainsi que quelques Nuisementais étaient présents.
- **Pont Riquet** : Une solution est proposée pour le rendre moins glissant (des nids d'abeille remplis de gravier)
- **PLUi** : Une réunion de réflexion a été organisée par la CCMC avec les maires afin de proposer une nouvelle répartition de la surface constructible entre les communes de la même strate et pour les 12 ans à venir (Nuisement-sur-Coole : 5570m² au lieu des 5200m² en première proposition)
- Les maisons décorées pour Noël seront remerciées pour leur investissement.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal le 13 janvier 2020.

La séance est levée à 22h25.